

Les différents rôles au sein de l'APEL

Les parents d'élèves de Sainte-Thérèse en sont **tous membres** (sauf s'ils en font la demande lors de l'inscription).

Les principaux rôles au sein de l'appel sont :

- **Faire partie du conseil d'administration**
- **Etre membre actif**
- **Etre parent correspondant**

1 – Le conseil d'administration

Comme pour toutes associations, les adhérents élisent des membres pour le conseil d'administration en assemblée générale.

Les membres du conseil d'administration élisent les membres du bureau :

- 1 président
- Vice-président
- Trésorier
- Secrétaire

Le rôle du conseil d'administration et du bureau est d'assurer le bon fonctionnement de l'association. Ils se réunissent environ 3 à 4 fois par an, et s'assurent du bon déroulement des manifestations en accord avec le projet d'établissement.

Engagement :

- Etre investi activement au sein du CA et de l'établissement,
- Mener à bien les actions en tant que chef de projet
- Participer aux réunions
- Répondre aux questions des parents
- Ne jamais prendre partie
- Ne jamais s'engager à la place de l'établissement ou de l'APEL 78 / nationale

2 – Les membres actifs

Ceux sont l'ensemble des parents adhérents qui ont un peu de temps, **même 1 heure de libre**, pour aider lors des différentes manifestations. Cela va de l'installation des tables, au tri des chocolats, des cadeaux fêtes de mères, à la vente de galette, tenue de la buvette, des stands ...

Un peu de temps libre, **même 1 heure**, peut aider à mettre en place des manifestations au sein de l'établissement.

Engagement :

- Recevoir les mails pour l'organisation des événements (aucun engagement/obligation n'est demandé)
- Recevoir les WhatsApp d'informations
- Au besoin recueillir les besoins des parents et transmettre aux membres du CA
- Ne jamais prendre partie
- Ne jamais s'engager à la place de l'établissement ou de l'APEL 78 / nationale

3 – Les Parents correspondants

Ce chapitre reprend les termes de la charte du parent correspondant :

Ce qu'il est:

- Un trait d'union entre le professeur principal, les professeurs de la classe et les parents dans leur ensemble.
- Un lien entre les parents et l'A.P.E.L.
- Une personne ouverte au dialogue et à l'écoute des autres.
- Un élément positif et apaisant dans la gestion de conflits éventuels.
- Une personne responsable sachant faire preuve de discrétion et de discernement.
- Une personne impartiale qui agit dans le respect et travaille pour le bien commun. □
- Une personne qui porte sur la classe un regard global et constructif sans s'arrêter au cas de son enfant.
- Une personne disponible qui agit pour le bien commun et que vous pouvez contacter quelque soit votre interrogation.
- Un animateur du groupe des parents de la classe en collaboration avec le professeur de l'école ou le professeur principal.
- Une personne qui adhère aux différents projets de l'établissement et participe à l'organisation et l'encadrement des événements proposés par l'A.P.E.L.
- Une personne qui s'engage à n'utiliser les coordonnées téléphoniques et emails qu'à des fins directement liées à sa mission.

Ce qu'il n'est pas:

- Un responsable de la pédagogie au sein de la classe et du collège.
- Une personne agissant seule.

Ce qu'il apporte:

- Une disponibilité et une écoute pour les parents et notamment pour les nouvelles familles.
- Ses qualités relationnelles pour créer un climat de confiance.
- Un éclairage aux parents de la classe grâce à sa participation aux conseils d'établissement.
- Une aide aux enseignants pour rechercher des accompagnateurs lors des sorties ou activités occasionnelles proposées dans la classe ou l'établissement.
- Une aide à l'A.P.E.L. dans le cadre des différentes commissions et dans l'organisation d'animations au sein de l'établissement.